

Motion relative à l'insuffisance des prix de vente des produits agricoles qui affecte gravement le revenu des agriculteurs de Lozère

La Chambre d'Agriculture de la Lozère, réunie en Session le 26 février 2016 à Mende, sous la Présidence de Madame Christine VALENTIN, adopte la motion suivante :

CONSIDERANT

- La crise de l'agriculture due à :
 - ✓ L'engorgement du marché européen lié à l'embargo russe, la sortie anticipée des quotas laitiers et le ralentissement de la demande mondiale,
 - ✓ Des prix qui ne couvrent pas le coût de production avec des normes exigées en France supérieures à celle exigées de nos concurrents,
 - ✓ Des procédures administratives beaucoup trop complexes,
 - ✓ Des revenus insuffisants se traduisant par des trésoreries exsangues,
 - ✓ Une répartition déséquilibrée de la valeur ajoutée dans la chaîne alimentaire,
 - ✓ La baisse structurelle de la consommation de viande,
 - ✓ Les baisses dramatiques de revenus agricoles issues du cumul de ces événements,
- Les négociations du partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement (TAFTA)

DEMANDE

- Un engagement d'urgence des pouvoirs publics pour favoriser la consommation locale des produits de Lozère,
- La mise en place immédiate d'un étiquetage sur tous les produits agricoles et agroalimentaires (plats cuisinés...) mentionnant leur origine et les conditions de transformation,
- Que les normes exigées soient identiques dans tous les pays européens en évitant les excès de normes inutiles et dispendieux,
- Aux pouvoirs publics nationaux et européens de renforcer les mesures de gestion et de régulation pour contribuer à redresser les prix dans toutes les productions,
- Que tout soit mis en œuvre pour obtenir la levée de l'embargo russe,
- Que la gestion des crises sanitaires permette de préserver les marchés à l'exportation,
- Que les pouvoirs publics veillent efficacement à une répartition équitable des marges entre les acteurs de la chaîne alimentaire,
- La prise en compte de tous les enjeux de l'agriculture : santé publique, territorial, social, économique, culturel qui nécessitent le renforcement des mesures de gestion et de régulation incompatible avec la généralisation du libre-échange aux produits agricoles figurant aux négociations TAFTA.

EXPRIME sa plus vive inquiétude pour la situation des éleveurs laitiers qui connaissent des difficultés considérables sans perspectives d'améliorations à court terme.

Et DEMANDE la mise en œuvre immédiate d'un plan de soutien pour les éleveurs laitiers avec exonération (et pas report) de charges sociales et fiscales, prises en charge de tous les frais financiers, versement accéléré des aides PAC, fléchage prioritaire pour tous les projets d'amélioration de la valeur ajoutée concernant la production laitière, soutien à l'appui technico-économique demandé au Conseil Régional avec des fonds de sécurisation pour inciter à l'engraissement.

Délibéré à Mende, le 26 février 2016

